



## **SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 19 528 000 000 de FCFA  
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO  
RCCM N°BF BBD M 0123 N° IFU : 00004801 X

Bobo-Dioulasso, le 03 juillet 2024

### **Avis d'appel d'offres N° 2024- 0006/SOFITEX/DG/DCA**

**(Pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages de la semence destinés à la campagne agricole 2025/2026)**

Au titre de la campagne agricole 2025/2026, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages de la semence (cf. allotissements dans les tableaux 1 et 2 ci-après) :

- Insecticide-fongicides liquide coloré, pour le traitement de 1 300 tonnes de semences délintées ;
- Colle + colorant, pour le traitement de 1 150 tonnes de semences vêtues ;
- Neutralisant, pour traitement de 2 900 tonnes de semences délintées ;
- Acide sulfurique au moins à 90% : 61 500 litres pour le traitement de 6 275 tonnes de semences vêtues ;
- Mouillants : 17 000 litres pour le traitement de 7 730 tonnes de semences vêtues ;
- Sacs PP de couleur verte de dimension 120 x 70 cm, pour l'ensachage de la semence vêtue, à raison de 40 kg par sac : 800 000 sacs ;
- Sacs PP à valve de couleur verte de dimension 60 x 60 cm pour l'ensachage de la semence délintée de 15 kg par sac : 540 000 sacs.

**Tableau 1** : Désignation des produits à fournir selon les quantités de semences à traiter

N° ordre	Type de produit	Matières actives (au minimum) et caractéristiques	Allotissements
1	<b>Produit liquide coloré pour la semence délintée</b>	1 fongicide systémique + 1 insecticide systémique + 1 fongicide de contact	<b>Lot TS-01</b> : pour 500 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-02</b> : pour 500 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-03</b> : pour 300 T de semences délintées à traiter
2	<b>Colle + colorant pour la semence vêtue</b>	Colle + colorant (de la même couleur que le produit insecticide-fongicide)	<b>Lot TS-04</b> : pour 600 T de semences vêtues à traiter
			<b>Lot TS-05</b> : pour 550 T de semences vêtues à traiter
3	<b>Neutralisant</b>	Carbonate de calcium (CaCO <sub>3</sub> ), concentration 90 à 100%	<b>Lot TS-06</b> : pour 950 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-07</b> : pour 950 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-08</b> : pour 1 000 T de semences délintées à traiter
4	<b>Acide sulfurique</b>	H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> au moins à 90% degré acide pour 6 275 T de semences vêtues à traiter	<b>Lot TS-09</b> : 16 000 litres
			<b>Lot TS-10</b> : 15 500 litres
			<b>Lot TS-11</b> : 15 000 litres
			<b>Lot TS-12</b> : 15 000 litres
5	<b>Mouillants</b>	Type TERGITOL TMN pour 7 730 T de semences vêtues à traiter	<b>Lot TS-13</b> : 4 250 litres
			<b>Lot TS-14</b> : 4 250 litres
			<b>Lot TS-15</b> : 4 250 litres
			<b>Lot TS-16</b> : 4 250 litres

**NB** : les quantités de produits seront définies en fonction des quantités de semence à traiter (semence délintée ou semence vêtue) et de la dose d'utilisation du produit.

**Tableau 2** : Désignation des emballages de la semence à fournir

N° ordre	Désignation	Caractéristiques des emballages	Allotissements
1	<b>Sacs PP de couleur verte pour la semence vêtue</b>	Sacs de dimension <b>120 x 70 cm</b> , pour l'ensachage de la semence vêtue à raison de 40 kg par sac. Sacs traités aux UV pour une résistance à l'ensoleillement pendant 1800 heures.	<b>Lot EM-01</b> : 160 000 sacs
			<b>Lot EM-02</b> : 160 000 sacs
			<b>Lot EM-03</b> : 160 000 sacs
			<b>Lot EM-04</b> : 160 000 sacs
			<b>Lot EM-05</b> : 160 000 sacs
2	<b>Sacs PP à valve de couleur verte pour la semence délintée</b>	Sacs à valve de dimension <b>60 x 60 cm</b> pour l'ensachage de la semence délintée de 15 kg ; traités aux UV pour une résistance à l'ensoleillement pendant 1800 heures.	<b>Lot EM-06</b> : 135 000 sacs
			<b>Lot EM-07</b> : 135 000 sacs
			<b>Lot EM-08</b> : 135 000 sacs
			<b>Lot EM-09</b> : 135 000 sacs

Chaque lot est indivisible. Un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX, au plus tard le **26 juillet 2024 à 08 heures 30 minutes**, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. **L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le Dossier d'Appel d'Offres N° 2024-0006/SOFITEX/DG/DCA à télécharger sur le site internet de la SOFITEX [www.sofitex.bf](http://www.sofitex.bf).

**Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme d'un million (1 000 000) de francs CFA non remboursable**, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX, contre délivrance d'un reçu de paiement.

Directeur Général,  
  
  
**B. Gislain Arsène SOMDA**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite